

La Sécurité Sociale notre caisse de solidarité intergénérationnelle

Le Conseil National de la Résistance sera le grand inspirateur d'un plan de sécurité sociale qui allait ainsi naître dès la Libération. Sous l'exigence de la CGT, en particulier Ambroise Croizat, alors ministre communiste du travail, une première ordonnance met en place **le 4 octobre 1945 le régime général de la Sécurité sociale** basée sur la solidarité avec les principes **d'Universalité, d'Unicité et de Démocratie** à la différence d'un système assurantiel et individualiste qui aggrave les inégalités pour laquelle «**Chacun cotise selon ses revenus et reçoit selon ses besoins**»... La Sécurité sociale est le pilier de la protection sociale.

Le salaire socialisé des travailleurs alimente la caisse de solidarité depuis 75 ans :

Les difficultés de la protection sociale sont liées fondamentalement à la faiblesse du taux d'emploi et à l'abaissement du niveau des salaires qui vont se manifester encore plus fortement depuis les années 2000. En effet, **la partie cotisation va au port commun de la Sécurité sociale, c'est le salaire socialisé**. Ces fonds remplissent immédiatement leur rôle de solidarité et répartition. La baisse des cotisations dites patronales comme la baisse des salaires, c'est moins d'argent dans les caisses de la Sécurité sociale et donc plus de profit pour les actionnaires et moins de protection sociale pour les salariés et les retraités. A cela s'ajoute les exonérations de cotisations sociales accordées au grand patronat et la fraude aux cotisations sociales...

Trou de de la Sécurité Sociale ou déséquilibre financier:

Le patronat, la droite, n'ont jamais digéré cette grande conquête sociale. Ils se sont alors attachés à la dénigrer pour la déconstruire !

En 1965, un véritable cahier de revendications patronales est dressé par le CNPF (Aujourd'hui MEDEF) notamment sur le financement par la cotisation que ne veut plus supporter le patronat. Il conduira aux ordonnances promulguées par De Gaulle en 1967, dénoncées par la CGT, qui effectueront un véritable transfert des responsabilités puisque, dès lors, **c'est le patronat qui va peser sur la Sécurité sociale** dans son ensemble avec la fin des élections des conseils d'administration dans les caisses de la sécu. (Elles seront rétablies en 1983 et de nouveau supprimer en 1996 renforçant de fait le pouvoir administratif et de l'Etat dans la gestion).

A l'exception d'une pause entre 1981 et 1984, l'ensemble des gouvernements successifs, réforme après réforme vont réduire considérablement l'intervention du monde du travail dans la gestion de caisses de la sécurité sociale en se détournant des recettes pour ne se préoccuper des dépenses : **Moins de couverture et plus de reste à charge pour les assurés sociaux...**



Gouvernements successifs et patronat sollicitent l'Hôpital Public.

Patronat et gouvernements successifs exigent de **l'hôpital public une diminution de ses dépenses dans le but que la branche assurance maladie de la Sécu fasse des économies**, mais à quel prix ?

De projets de loi en projets de loi sur le Financement de la Sécurité Sociale (PFLSS), votés par les majorités parlementaires successives qui n'ont fait qu'adopter des lois d'austérités. Rien que pour ces **3 dernières années, elles ont imposé à l'Hôpital public, près de 5 milliards d'euros d'économie**, à quoi il faut ajouter les conséquences la loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire » (HPST) votée 2009 etc.

Ces mesures ont pour conséquence, la **fermeture de 20.000 lits en France, un millier pour la région Nord/Pas de Calais engendrant la suppression de plusieurs milliers d'emplois hospitaliers...**

Les EPHAD ne sont pas mieux lotis !

Nous devons le maintien du service public hospitalier à l'ensemble **des personnels, à leur professionnalisme, leur dévouement, leur attachement sans faille à leur mission !**

Bien avant l'apparition du COVID 19, l'Hôpital Public, les EPHAD étaient cruellement en manque de moyens humains et matériels. **Les personnels étaient épuisés et pour la plupart, dans l'impossibilité de récupérer leurs nombreuses heures supplémentaires...**

Une mobilisation inédite :

Bien avant le débarquement du coronavirus, l'hôpital public était exsangue et incapable d'assurer son rôle de service public, **mettant en cause l'égalité d'accès, d'accueil et une prise en charge de qualité sur tout le territoire. Aujourd'hui, des pans entiers de l'activité hospitalière et des établissements de santé et de l'Action Sociale s'effondrent**



C'est ce que dénonçaient depuis plus d'un an le personnel médical et non médical des centres hospitaliers de France. Pour toute réponse dans leur lutte pour défendre notre bien commun, **ils ont essuyé les coups de matraques, le gaz lacrymogène, les LBD (Lanceurs de balles de défenses)...**



Le 75^{ème} anniversaire de la création de la Sécurité sociale devrait être célébré comme il se doit, en cette année 2020 pour tous les travailleurs, retraités de France et leur famille. **Plus que jamais, les luttes sont nécessaires pour redonner toute sa vigueur et des valeurs solidaires à notre Sécurité sociale.**

Sécurité sociale : la lutte continue !

Extrait des propositions de l'Union Départementale CGT du Nord

Financer la sécurité sociale

Des recettes supplémentaires pour la Sécu :

- Egalité salariale entre les femmes et les hommes : **6.5 milliards €**
- Mettre fin aux exonérations de cotisations sociales patronales : 20 milliards €
- Créer une contribution sociale sur les revenus financiers : **30 milliards € ;**
- Lutter véritablement contre l'évasion fiscale et sociale estimée entre **60 et 80 milliards €**
- 1% d'augmentation de salaire : **2 Milliards €** - La CGT revendique le SMIC à 1900€ et une augmentation générale des salaires
- 100.000 emplois créer : **1,5 milliards d'€.** La CGT revendique les 32 H 00 hebdomadaires avec création d'emplois etc.

Financer l'Hôpital Public

- Supprimer la T2A et l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des dépenses) ;
- Restaurer les budgets de fonctionnement hospitalier, la gestion étant confié à un conseil d'administration ;
- Financer les hôpitaux à partir des besoins de la population ;
- Lancer une politique nationale d'investissement hospitalier ;
- Supprimer la taxe sur les salaires et la TVA ;
- Réaffirmer que les constructions des hôpitaux publics sont et doivent rester propriétés de l'état ;
- Effacer la dette de l'hôpital public et revenir à des emprunts à des taux zéro à contracter auprès de la Caisse des Dépôts etc.

Expropriation de l'actionnariat dans les établissements de santé et des laboratoires pharmaceutique. Nationalisation avec une gestion tripartite {élu-direction} – Représentants des salariés – Représentants des usagers 6 Suppression des Agences Régionales de Santé (ARS)

Prise en charge de la perte d'autonomie par la branche santé de la sécurité sociale...